



SOMMAIRE

Éric Lombard : nouveau
Directeur général
de la CDC p.1

Mise en place du nouveau
système de gestion du
temps p.2

Don de jours p.3

Avenant PEE/PERCO :
signature d'un accord
majoritaire p.4

ÉRIC LOMBARD



ÉRIC LOMBARD : NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC)

Le Président de la République vient de désigner Éric Lombard pour diriger le Groupe CDC.

L'**UNSA** prend acte de cette annonce et souhaite rencontrer le plus rapidement possible le futur Directeur général pour aborder avec lui sa feuille de route et sa vision stratégique pour l'Établissement public, mais aussi pour les filiales du Groupe CDC.

Au moment où la presse se fait l'écho de cessions de filiales historiques de la Caisse des Dépôts comme la CNP, Icade, la Compagnie des Alpes,... ou encore de démantèlement d'activités au sein même de l'Établissement public comme à la Direction des Fonds d'Épargne (DFE) ou à la Direction des Retraites et de la Solidarité (DRS), l'urgence d'un échange franc et loyal doit prévaloir dès son entrée en fonction !

La CDC vient de fêter ses « 200 ans », nous ne la laisserons pas se vider de ses missions historiques et de ses activités au service de l'intérêt général.

Enfin, pour l'**UNSA** la gouvernance doit intégrer des représentants du personnel au sein de la Commission de surveillance afin que les salariés et les fonctionnaires du Groupe soient associés aux grandes décisions de l'institution publique.



ETABLISSEMENT PUBLIC CDC : MISE EN PLACE DU NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION DU TEMPS LE 29 NOVEMBRE 2017

L'avis de l'UNSA au CT du 15 novembre 2017

La DRH a présenté le projet de mise en œuvre des nouvelles fonctionnalités de gestion du temps aux représentants du personnel lors du Comité technique national du 15 novembre 2017.

Le nouvel outil (OMEGA) remplacera le système actuel (TEMPO) à compter du mercredi 29 novembre 2017. Principale innovation : le badgeage se fera sur écran informatique en lieu et place des actuelles pointeuses.

Après plusieurs groupes de travail et la remise d'une pétition intersyndicale, le projet de la DRH a fortement évolué et plusieurs de nos demandes ont été acceptées :

- Le badgeage se fera sur un support informatique. Concrètement, lorsque l'agent lancera sa session le matin, une application s'ouvrira automatiquement (embarquée par le SSO) et le collaborateur devra cliquer sur « je badge ». Par symétrie, l'agent devra le soir cliquer sur « je débadge » avant de fermer sa session.
- Le badgeage du midi sera supprimé. La Direction décomptera automatiquement 30 minutes

le midi. Si l'agent a besoin de plus de temps pour raisons personnelles, il aura la possibilité de badger et débadger à tout moment dans la journée via l'outil numérique. Les collaborateurs situés à distance des restaurants se verront automatiquement attribuer un temps supplémentaire pour le trajet (par exemple, s'ils prennent 45 mn pour déjeuner, seules 30 mn seront décomptées).

- 15 minutes forfaitaires seront allouées automatiquement chaque jour dans les compteurs pour pallier le temps de trajet entre l'entrée dans les locaux de la CDC, l'arrivée dans son bureau et les délais d'ouverture et de fermeture de sa session.
- Des mesures spécifiques pour les travailleurs handicapés vont être mises en place.

Par ailleurs, la DRH a indiqué clairement qu'elle n'entendait pas faire badger les agents au forfait, même si elle indique que le nouveau dispositif le permet. Elle acte l'idée d'une discussion avec les organisations syndicales sur la doctrine à appliquer sur le forfait dans les années à venir !

L'UNSA se félicite des avancées obtenues lors des discussions avec la DRH et notamment la suppression du badgeage le midi, revendication qu'elle portait depuis des années !

Comme la plupart des organisations syndicales, l'UNSA regrette que ce point n'ait pas été soumis aux votes des élus du Comité technique. L'UNSA considère que ces changements impactent l'accord ARTT, ainsi que ceux obtenus récemment (semaine de 4 jours, suppression des bornes de badgeage et possibilité de badger entre 7h et 20h) et qu'il faudra bien que la Direction les intègre par avenant à l'accord ARTT qui, rappelons-le, date de plus de 15 ans.

Pour l'UNSA, globalement, ces évolutions vont dans le bon sens. Reste à obtenir la sécurisation de ces nouvelles mesures dans l'accord ARTT et franchir une nouvelle étape en introduisant un système de badgeage intégralement basé sur le déclaratif, mais là, c'est une autre histoire et le combat des 10 prochaines années pour faire évoluer les mentalités de nos dirigeants !

DON DE JOURS

La solidarité reste toujours d'actualité : soyez nombreux à participer à la nouvelle campagne « don de jours » en décembre prochain.



Rappelez-vous, l'UNSA a signé en octobre 2015, à l'instar de la majorité des organisations syndicales de l'Établissement public, l'accord « Don de jours », destiné à alimenter la bourse de jours de congés CDC permettant d'offrir à des collègues en situation difficile (maladie grave enfants, ascendants, etc...) de bénéficier des jours de congés nécessaires (dans la limite de 90 jours) pour faire face à ces difficultés.

Au terme de sa 2ème année d'existence, l'utilité et l'efficacité de ce nouveau dispositif de solidarité entre collègues confirme sa pertinence comme nous avons pu le constater lors du bilan présenté récemment par la DRH.

Quelques chiffres pour l'illustrer :

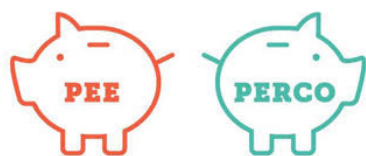
- **148,5 jours récoltés** lors de la campagne de collecte effectuée en décembre 2016 par 98 donateurs.
- **4 collègues y ont eu recours**, pour un total de 120 jours attribués.
- **Un stock disponible de 809,5 jours** à ce jour (929,5 jours début 2017).

L'UNSA vous encourage donc vivement à renouveler cette action de solidarité pendant ce mois de décembre de façon à consolider ce stock.

Rappelons qu'il est possible de donner une demi-journée à minima (10 jours maximum) chaque année en décembre et de faire don à tout moment de jours de congés CET.

ENSEMBLE, SOYONS SOLIDAIRES !

AVENANT PEE/PERCO : SIGNATURE D'UN ACCORD MAJORITAIRE



Suite à l'avis émis en Comité technique national le 23 octobre dernier et à la signature de l'accord du 6 juillet 2017 relatif à l'accompagnement des parcours professionnels des personnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite, des négociations ont eu lieu entre les organisations syndicales et la DRH sur les avenants PEE/PERCO.

L'UNSA, la CFDT et la CGC ont signé le 13 novembre 2017 avec le Directeur général de la CDC un avenant qui permet la mise en place :

- d'un abondement de 150% de l'intéressement dès 2018 pour tous les personnels, si celui-ci est versé sur le PERCO (plafond PERCO à 2844 €),
- d'un plafond global PEE/PERCO porté à 3555 €,
- d'un abondement employeur de 300% des sommes versées sur le PERCO pendant 5 ans avant le départ en retraite (plafond PEE/PERCO à 7000 €),
- l'alimentation de jours CET dans le PEE et le PERCO.

Ces dispositions importantes vont se mettre en place à partir du 1er janvier 2018 et permettront aux personnels publics et privés de bénéficier de mesures financières importantes.

Pour plus de renseignements sur ces nouveaux dispositifs, n'hésitez pas à contacter les permanents UNSA sur les différents sites.



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
35 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52
Directeur de la publication : Luc Dessenne
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

